



RAMSAR CONVENTION

Rapport national Ramsar à la COP15

Assistance

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le personnel du Secrétariat à l'adresse nationalreports@ramsar.org. Utilisez cette adresse de courriel pour une réponse rapide du Secrétariat.

Lien vers le tutoriel en ligne pour savoir comment accéder et utiliser le Système en ligne des rapports Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/document/systeme-en-ligne-des-rapports-ramsar-tutoriel>

Les rapports précédents sont disponibles ici: <https://www.ramsar.org/fr/search>

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

Veuillez lire les orientations générales avant de commencer à remplir le formulaire de Rapport national.

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides considère que les réponses données ci-dessous concernent la liste définitive de vos correspondants. Toutes les personnes énumérées ci-dessous acceptent que les informations soumises serviront à mettre à jour les informations contenues dans la base de données des contacts du Secrétariat et seront publiées sur le site Web public ici Contacts

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP15. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichiers" de cette question (symbole bleu plus bas)
Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

>>> Côte d'Ivoire

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[rapport national sur l'application de la convention de ramsar sur les zones humides adressée à Mme la Secrétaire Générale de la Convention de Ramsar.pdf](#)

[INFORMATION INSTITUTIONNELLE DE LA CI ADRESSE A MME LA SECRETAIRE GENERALE DE LA CONVENTION DE RAMSAR.pdf](#)

Autorité administrative désignée pour la Convention sur les zones humides

Nom de l'Autorité administrative

>>> Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC) du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

>>> Mme KONE Salimata, Directeur de la Faune et des Ressources Cynégétiques

Adresse postale

>>> BPV 178 ABIDJAN 01

Téléphone

>>> Tel : +225 27 22 28 92 72

Courriel

>>> dfrcminef@yahoo.fr / kosalikk@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour la Convention sur les zones humides

Nom et titre

>>> M. KOURAYE Désiré Brice, Point focal national Ramsar

Adresse postale

>>> BPV 178 ABIDJAN 01

Téléphone

>>> +225 0709456956

Courriel

>>> dbkouraye84@gmail.com

Correspondant national désigné pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>>> M. KOURAYE Désiré Brice

Nom de l'organisation

>>> Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques

Adresse postale

>>> BPV 178 ABIDJAN 01

Téléphone

>>> +225 0709456956

Courriel
>>> dbkouraye84@gmail.com

Correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre
>>> M. OUASSA Kouassi Felix

Nom de l'organisation
>>> Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques

Adresse postale
>>> BPV 178 ABIDJAN 01

Téléphone
>>> +225 01 01 475 230

Courriel
>>> edouassafelix@gmail.com

Correspondant national non gouvernemental désigné pour le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre
>>> Dr. KAMENAN Tanoh Marius

Nom de l'organisation
>>> ONG SOS FORETS

Adresse postale
>>> 22 BP 918 Abidjan 22

Téléphone
>>> +225 07 48 63 28 57/ 01 01 10 59 44

Courriel
>>> mariuskamenan@sosforêts.ci

Correspondant national désigné pour le renforcement des liens de la Convention sur les zones humides avec la jeunesse

Nom et titre
>>> M. YAO N'guessan Ludovic

Nom de l'organisation
>>> Réseau Africain des Jeunes pour la Valorisation des Zones Humides (RAJEZOH)

Téléphone
>>> +225 0708061465

Courriel
>>> rajezoh2023@gmail.com

Section 2 : Résumé général des progrès et des difficultés d'application

Dans votre pays, dans la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP14)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> Sensibilisation du Ministère chargé de la construction sur la gestion durable du site Ramsar de Grand-Bassam dans le cadre de la préparation du Schéma directeur du grand Abidjan ;
- 2)
>>> Organisation de l'inventaire annuel des oiseaux d'eau migrateurs sur les différents sites Ramsar et zones humides du pays ;
- 3)
>>> Promulgation de la loi n°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune qui ouvre la voie à l'adoption de textes d'application pour la création et la réglementation de la gestion durable des sites Ramsar;
- 4)
>>> Lutte contre la reconversion d'une partie du site Ramsar de Grand-Bassam en projets immobiliers ;
- 5)
>>> Participation à des EIES des activités menées sur les sites Ramsar et environnants. et Organisation de la journée mondiale des Zones Humides en 2016, 2018, 2019, 2020, 2024

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> L'absence de cadre juridique de la gestion des zones humides ;
- 2)
>>> L'absence de plan de gestion des sites Ramsar ;
- 3)
>>> La perte d'habitats au profit de l'urbanisation ;
- 4)
>>> L'absence de gestionnaires désignés pour les sites Ramsar ;
- 5)
>>> L'absence de budgétisation des activités de la Convention de Ramsar

C. Veuillez décrire les cinq priorités futures pour l'application de la Convention dans votre pays au cours de la prochaine période triennale (2026-2028)

- 1)
>>> L'adoption de textes réglementaires sur la désignation et la gestion des sites Ramsar ;
- 2)
>>> La mise à jour et la mise à jour des fiches descriptives des sites Ramsar ;
- 3)
>>> L'intégration de la gestion des sites Ramsar dans les plans de développement des communes et régions
- 4)
>>> Le classement de nouvelles zones humides Ramsar.
- 5)
>>> La mobilisation d'un financement durable pour la gestion des sites Ramsar et Réalisation des inventaires des zones humides

D. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat de la

Convention en matière d'application ?

- >>> - Former les points focaux à la mise en œuvre du plan stratégique de la convention
- Mettre en place un fonds d'aide aux projets des pays pour l'application de la Convention.

E. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application (y compris les partenariats en cours et à développer)

- >>> Wetlands international Afrique et Birdlife appuient le dénombrement annuel des oiseaux d'eau en Côte d'Ivoire. Ce sont les seuls appuis que notre pays reçoit pour le suivi de la faune des zones humides. Nous souhaiterions que ces appuis se poursuivent et soient renforcés avec des équipements.

F. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez faire une brève description de la parité hommes-femmes, s'agissant de la participation aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

- >>> L'Autorité Administrative de la Convention qui valide les travaux est une dame et le point focal national qui soumet les travaux est un homme. L'assistante du Point focal est une dame.

H. Veuillez décrire les enseignements acquis du point de vue des travaux sur l'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, dans votre pays.

- >>> Les femmes aussi bien que les hommes ont la capacité de gérer les zones humides à l'image de l'autorité administrative de la Côte d'Ivoire.

J. Le cas échéant, donnez des exemples de stratégies et mesures prises par votre pays pour soutenir la participation des jeunes à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ou à la gestion des zones humides (Résolution XIV.12, Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse, paragraphe 21).

- >>> La nomination de correspondant national pour les jeunes pour inciter la jeunesse à participer à la gestion des zones humides.

K. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

- >>> Ministère des Eaux et Forêts
Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC)
Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Section 3 - Tous les buts : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

Section 3 - But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

1.1 Des mesures ont-elles été prises depuis la COP14 pour intégrer la protection, l'utilisation rationnelle et la restauration ou les avantages des zones humides dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.1}

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☒ B=Non ☐ A=Oui
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
f) Plans nationaux/stratégies nationales pour les forêts	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui

h) Stratégies nationales et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
j) Politiques nationales pour le tourisme	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
k) Politiques nationales pour le développement urbain	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
l) Politiques nationales pour les infrastructures	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
m) Politiques nationales pour l'industrie	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3}	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
q) Politiques nationales, stratégies ou plans pour l'assainissement	☐ Y=Sans importance ☒ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
r) Politiques nationales, stratégies ou plans pour la sécurité alimentaire	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin

versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

2.1 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides et les orientations additionnelles sur les outils et méthodologies ont-elles été portées à l'attention des ministères nationaux et/ou des organismes à différents niveaux des collectivités territoriales (Résolutions VIII.1, VIII.2)? {2.1}

☒ C=Partiellement

2.1 Information supplémentaire

>>> Mise à jour du Code de l'eau et du document de politique sectorielle de l'eau.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {2.2}

☒ B=Non

2.3 L'inscription ou la gestion de zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») a-t-elle amélioré l'utilisation durable de l'eau (par exemple, réduction du drainage, utilisation réduite de pesticides, contrôle de la pollution, etc.) dans votre pays ?

☒ C=Partiellement

2.4 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans les processus de prise de décisions ? {2.3}

☒ C=En partie

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? {2.4}

☒ C=En cours

2.5 Information supplémentaire

>>> le PIDAAC (Programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger (PIDACC/BN).

2.6 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? {2.8}

☒ C=En partie

2.6 Information supplémentaire

>>> Projet carrefour de l'Indénie d'Abidjan et des bassins écrêteurs d'Abidjan

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

3.1 Votre pays a-t-il instauré des politiques, y compris des mesures d'incitation, des lignes directrices et autres instruments pour encourager le secteur privé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {3.1}

☒ B=Non

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion (a) de Sites Ramsar ou (b) de zones humides en général ? {3.2}

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	☐ Y=Non pertinent ☐ X=Inconnu ☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=No ☒ A=Oui
---------------------	--

b) des zones humides en général	☐ Y=Non pertinent ☒ X=Inconnu ☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☐ A=Oui
---------------------------------	---

3.2 Information supplémentaire

>>> A l'image de la PALM-CI qui œuvre à la conservation de 300 ha du site Ramsar de Grand-Bassam avec le concours du Ministère des Eaux et Forêts (organe de gestion).

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {3.3}

☒ B=Non

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui conduisent à la dégradation ou à la disparition des zones humides ? {3.4}

☒ D=Prévu

3.4 Information supplémentaire

Veuillez préciser les mesures prises pour éliminer les mesures d'incitation perverses (par exemple, suppression de subsides pour l'expansion agricole) et veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources.

>>> Disposition de la loi N°2024-364 portant gestion de la faune, en son article 40.

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {4.1}

☒ C=En partie

4.1 Information supplémentaire

>>> Le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) est chargé de la gestion des espèces envahissantes sur les plans d'eau.

4.2 Votre pays a-t-il adopté des politiques, stratégies, ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes concernant les zones humides? {4.2}

☒ C=Partiellement

4.2 Information supplémentaire

>>> la loi portant gestion de la faune du 11 juin 2024 a prévu la gestion des espèces invasives.

4.3 Votre pays a-t-il réussi à contrôler, grâce à des mesures de gestion, des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?{4.3}

☒ X=Inconnu

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée? {4.5}

☒ X=Inconnu

Section 3 - But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {5.1}

☒ D=Prévu

5.1 Information supplémentaire

>>> loi portant gestion de la faune du 11 juin 2024

5.2 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion ? {5.3}

☒ E=# Sites

>>> 2

5.3 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il activement appliqué ? {5.4}

☒ E=# Sites

>>> 2

5.4 Pour combien de Sites Ramsar des mesures de gestion sont-elles appliquées en dehors des plans de gestion officiels ? {5.5}

☒ E=# Sites

>>> 2

5.2 – 5.4 Information supplémentaire

>>> Les sites Ramsar ayant des plans d'aménagement sont le Parc national d'Azagny et le Parc national des îles Ehotilé.

5.5 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {5.6}

Si 'Oui', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'En partie', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'Prévu', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

☒ C=En partie

>>> 2

5.5 Information supplémentaire

Veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources, en indiquant l'outil d'évaluation utilisé (par exemple, Ramsar Site Management Effectiveness Tracking Tool [METT], Résolution XII.15) et la source de l'information.

>>> Le Parc national d'Azagny et le Parc national des îles Ehotilé

5.6 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {5.7}

☒ E=# Sites

>>> 2

5.6 Information supplémentaire

>>> Les sites du Parc national d'AZAGNY et des Iles Ehotilé ont des comités de gestion mais qui n'incluent pas l'organe de gestion de la Convention de Ramsar.

Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?

☒ E=# Sites

>>> 6

5.7 Information supplémentaire

Par exemple, veuillez donner le nom et le numéro officiel du(des) site(s).

>>> Il s'agit du Complexe Sassandra - Dagbego, Fresco, Grand Bassam, des Iles Ehotilé - Essouman et N'ganda N'ganda.

La Résolution VI.13 prie les Parties de soumettre au Secrétariat, en priorité, des cartes et des Fiches descriptives Ramsar complètes sur tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar, et de réviser ces données tous les six ans au moins. Si votre pays n'a pas mis à jour ses FDR comme demandé, décrivez les difficultés ayant empêché la mise à jour, en particulier du point de vue des caractéristiques écologiques.

>>> L'absence de budgétisation des activités de la Convention de Ramsar

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {7.1}

☒ A=Oui

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources décrivant les mécanismes établis.

>>> L'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) nous renvoie toute structure et tout particulier voulant exercer une quelconque activité sur les sites Ramsar et nous implique dans les EIES.

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {7.2}

☒ C=Quelques cas

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative n'a pas fait de rapport au Secrétariat, au titre de l'article 3.2

>>> Le cas du site de Grand-Bassam a été rapporté au Secrétariat de la Convention, il s'agit du lotissement d'une portion du site qui a été suspendu par le Ministère des Eaux et Forêts.

Section 3 - But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides? {8.1}

☒ C=En progrès

8.1 Information supplémentaire

Par ex., si 'En progrès' ou 'Prévu', quand sera-t-il terminé ?

>>> L'inventaire Forestier et Faunique National (IFFN) qui est le 1er inventaire national a couvert les mangroves.

8.2 Si votre pays a un inventaire national des zones humides, l'a-t-il mis à jour dans la dernière décennie [2014-2024]? {8.2}

☒ B=Non

8.3 À quelle fréquence l'inventaire national des zones humides est-il mis à jour ?

☒ X=Inconnu

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles publiques ? {8.4}

☒ B=Non

8.7 Comment les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays ont-elles changé, globalement, depuis la COP14 ? {8.5}

Les caractéristiques écologiques comprennent les éléments composants, les processus et les avantages/services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	☐ P=État amélioré ☒ O=Pas de changement ☐ N=État détérioré
b) Toutes les zones humides du pays	☐ P=État amélioré ☐ O=Pas de changement ☐ N=État détérioré

8.8 Sur une échelle de 1 à 5, notez le changement global dans les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays, depuis la dernière COP

Please select only one per square.

a) Marine/côtière	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☒ 3=pas de changement ☐ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde
b) Continentale	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☐ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde
c) Artificielle	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☐ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde

8.9 Quels sont vos principaux besoins en matière d'élaboration ou de mise à jour d'un inventaire national des zones humides pour soutenir les rapports au titre de l'indicateur 6.6.1 des ODD qui vise à établir l'état mondial et les tendances des zones humides ? Veuillez sélectionner ci-dessous. {8.7}

	Ou i
a) Accès aux données et normes d'acquisition des données	☒
b) Méthodes et approches de délimitation des zones humides	☒
c) Classification des habitats	☒
d) Normalisation des méthodes d'interprétation des données	☒
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	☐
f) Ressources	☒
g) Compétences pertinentes	☒
h) Collecte et cartographie des données	☐
i) Collaboration	☒
j) Autres	☐

8.10 Veuillez choisir dans la liste ci-dessous les principaux besoins de votre pays en matière d'utilisation des résultats de l'inventaire national des zones humides pour mettre en œuvre les mandats confiés par la COP, par exemple, la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides [Résolutions X.2,

XIII.12, XIII.13, XIII.14, XIII.16, XIV.17 et Contributions déterminées au niveau national (CDNN)] pour réaliser le développement durable.

	Ou i
a) Ressources	☒
b) Compétences pertinentes	☒
c) Systèmes de données et gestion	☐
d) Application de l'information de l'inventaire national des zones humides pour la prise de décisions (climat, biodiversité et planification/établissement de rapports pour chaque secteur)	☒
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	☐
f) Interprétation et diffusion des données	☒
g) Collaboration	☒
h) Autres	☐

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {9.1}

☒ B=Non

9.2 Depuis la COP14, des amendements ont-ils été apportés à la législation ou aux politiques existantes pour refléter les engagements pris envers la Convention sur les zones humides ? {9.2}

☒ A=Oui

9.2 Information supplémentaire

>>> Article 40 de la loi portant gestion de la faune du 11 juin 2024

9.3 Dans les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays les zones humides sont-elles considérées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {9.3}

☒ D=Prévu

9.4 Une expertise et des outils de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {9.4}

☒ D=Prévu

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {9.5}

☒ C=En partie

9.6 Votre pays a-t-il inscrit les actions relatives aux zones humides dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN) et autres politiques nationales connexes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ?

☒ C=En partie

9.7 Votre pays a-t-il formulé des politiques, plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en soutien à des systèmes agricoles viables ou pour l'entretien de tels systèmes ? {9.6}

☒ C=En partie

9.7 Information supplémentaire

>>> PIDACC et les projets de rizicultures

9.8 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : {9.7}

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	☐ C=Prévu ☒ B=Non ☐ A=Oui
b) les changements climatiques	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui

9.8 Information supplémentaire

>>> PIDACC et GDZAO

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver et d'utiliser de manière durable des zones humides urbaines et périurbaines, conformément aux Résolutions XI.11 et XIV.10? {9.8}

☒ A=Oui

9.9 Information supplémentaire

>>> le cas de la zone Ramsar de Grand-Bassam.

9.10 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides, conformément aux Résolutions XIII.21 et XIII.15 {9.9}?

☒ B=Non

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

10.1 Votre pays a-t-il une législation nationale, ou l'équivalent, sur les peuples autochtones et les communautés locales, à tous les niveaux pertinents de la gestion des zones humides et/ou de la gestion des sites ?

☒ B=Non

10.3 Des études de cas sur la participation des peuples autochtones à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-elles été compilées ? (Résolutions VIII.19 et IX.21) ? {10.1}

☒ B=Non

10.4 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été appliquées ? (Résolution VII. 8) {10.2}

☒ D=Prévu

10.5 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application a-t-elle été encouragée ? {10.3}

☒ B=Non

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {11.1}

☒ C1=En partie

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour combien de Sites Ramsar et leurs noms.

>>> La Zone Humide de Fresco

11.2 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau et, en conséquence, à l'allègement de la pauvreté, ont-ils été appliqués ? {11.2}

☒ C=En partie

11.2 Information supplémentaire

>>> Le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique (PIDACC)

11.3 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à apporter d'autres avantages en matière de bien-être humain ont-ils été mis en œuvre ?

☒ C=En partie

11.3 Information supplémentaire

>>> Reboisement de mangroves à Grand-Bassam pour la restauration en partie de la faune aquatique.

11.4 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {11.3}

☒ D=Prévu

11.5 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et de zones humides en général. {11.4}

☒ C=En partie

11.5 Information supplémentaire

>>> Pour le site Ramsar des Iles Ehotilé

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11].

12.1 Des objectifs nationaux ont-ils été fixés pour la restauration des zones humides ?

☒ D=Prévu

12.2 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {12.1}

☒ A=Oui

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir une liste des sites en précisant les types de zones humides

>>> Lahou Kpanda avec le projet WACA et les sites Ramsar de Sassandra-Dagbego et de Fresco

12.3 Depuis la COP14, des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été appliqués ? {12.2}

☒ C=En partie

12.4 Les Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières (Résolution VIII.1) et la Résolution XII.11, Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar ont-elles été appliquées ? {12.3}

☒ X=Inconnu

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14].

13.2 Des pratiques d'évaluation stratégique de l'environnement ont-elles été appliquées dans la révision des politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {13.1}

☒ B=Non

13.3 Dans votre pays, est-il juridiquement obligatoire de réaliser des Évaluations d'impact sur l'environnement pour les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) dans des secteurs clés (tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture) qui pourraient toucher les zones humides ? {13.2}

☒ A=Oui

13.3 Information supplémentaire

>>> Pour ce qui concerne les sites Ramsar.

Section 3 - But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

15.1 Votre pays a-t-il participé à la conception et à la mise en oeuvre d'une Initiative régionale Ramsar ? {15.1}

☒ A=Oui

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez faire la liste des Initiatives régionales Ramsar auxquelles votre pays participe activement

>>> WACOWET : Nigeria, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Guinée Conakry, Sénégal, Gambie, Sierra Léone, Capvert, Guinée Bissau et Mauritanie;

NIGERWET: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Tchad.

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à la conception d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {15.2}

☒ B=Non

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {16.1}

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous

Please select only one per square.

a) au niveau national	☐ D=Prévu ☒ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui
b) au niveau infranational	☐ D=Prévu ☐ C=En progrès ☒ B=Non ☐ A=Oui

c) au niveau du bassin versant	☐ D=Prévu ☒ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui
d) au niveau local/du site	☐ D=Prévu ☒ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) axés sur les zones humides ont été établis ? {16.2}

a) dans les Sites Ramsar

☒ X=Inconnu

b) dans d'autres zones humides

☒ X=Inconnu

16.3 La Partie contractante {16.3}

Please select only one per square.

a) veille-t-elle à la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	☒ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☐ A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	☒ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☐ A=Oui

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides opérationnel ? {16.4}

☒ D=Prévu

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel opérationnel équivalant à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {16.5}

☒ B=Non

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (autre le comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de la Convention et d'autres informations, entre l'Autorité administrative et : {16.6}

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	☐ D=Prévu ☒ C=En partie ☐ B=Non ☐ A=Oui
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	☐ D=Prévu ☒ C=En partie ☐ B=Non ☐ A=Oui
c) d'autres ministères, départements et services	☐ D=Prévu ☒ C=En partie ☐ B=Non ☐ A=Oui

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur la Convention sur les zones humides, sous l'égide du gouvernement ou d'ONG, ont-elles été organisées par votre pays depuis la COP14 ? {16.7}

☒ A=Oui

16.7 Information supplémentaire

>>> 10 février 2024 à Ebrah par le RAJEZOH (Réseau Africain des Jeunes pour la valorisation des zones Humides)

16.8 Des campagnes, programmes et projets ont-ils eu lieu dans votre pays pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour les êtres humains et les espèces sauvages durant la Journée mondiale des zones humides, depuis la COP14 ? {16.8}

☒ A=Oui

16.8 Information supplémentaire

>>> Des réunions de sensibilisation des populations locales par les services déconcentrés dans tous les sites Ramsar et durant la célébration des journées mondiales de l'eau et de la forêt

16.9 Des informations sur les zones humides et/ou les Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (par exemple, dans des publications ou sur un site Web) ? {18.5}

☒ A=Oui

Objectif 17

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

17.1 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Depuis la COP14, L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {17.3}

☒ Z=Non applicable

17.2 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Des mesures de sauvegarde et des évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {17.4}

☒ Z=Non applicable

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement] Depuis la COP14, votre pays a-t-il reçu un appui financier spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides nationales ? {17.5}

Please select only one per square.

a) d'organismes d'aide au développement d'autres pays ?	☐ Z=Non applicable ☒ B=Non ☐ A=Oui
b) d'organismes d'aide au développement non nationaux ou multilatéraux ?	☐ Z=Non applicable ☒ B=Non ☐ A=Oui

17.4 Un appui financier du budget national a-t-il été fourni par votre pays pour faciliter l'application de la Convention sur les zones humides ? {17.6}

☒ B=Non

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {18.1}

☒ D=Prévu

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {18.2}

☒ B=Non

18.3 Information supplémentaire

Par exemple, décrire l'appui et indiquer le montant du financement.

>>> BirdLife International et Wetlands International appui le suivi annuel des oiseaux d'eau.

18.4 Votre pays a-t-il établi un(des) réseau(x) international(aux), tels que des accords de jumelage, pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {18.4}

☒ B=Non

18.5 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {18.6}

☒ B=Non

18.6 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {18.7}

☒ C=En partie

18.7 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {18.8}

☒ A=Oui

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer quels réseaux régionaux ou initiatives régionales

>>> AEWA et réseau de DOEA

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

19.1 Depuis la COP14, votre pays a-t-il réalisé une évaluation des besoins nationaux en vue de la planification du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ? {19.1}

☒ C=En partie

19.2 Votre pays ou votre institution appliquent-ils des stratégies de développement des capacités ou des mesures pour le Plan stratégique de la Convention ?

☒ B=Non

19.3 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes pédagogiques officiels ? (Résolution XIV.11) ? {19.2}

☒ C=En partie

19.3 Information supplémentaire

>>> Les Cours Élémentaires et Moyens.

19.4 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP14 ? {19.3}

a) dans les Sites Ramsar

☒ X=Inconnu

b) dans d'autres zones humides

☒ X=Inconnu

19.5 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {19.4}

☒ B=Non

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

>>> L'objectif national est de garantir la prise en compte des zones humides (ZH) dans les politiques et stratégies nationales ainsi que dans les schémas directeurs d'urbanisme des villes et régions comportant des zones humides d'importance internationale.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

>>> Les activités prévues consisteront à :

- mobiliser les financements pour une étude sur le niveau de prise en compte des zones humides dans les politiques et stratégies nationales et les schémas directeurs d'urbanisme ;
- organiser un atelier de validation du rapport de l'étude ;
- organiser des réunions de sensibilisation des secteurs d'activités concernés pour la prise en compte des Zones Humides dans les politiques, stratégies et schémas directeurs.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Les résultats déjà obtenus sont la prise en compte des Zones Humides dans les législations sur l'environnement, l'eau, les forêts et la faune.

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

☒ E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

>>> Les ressources en eau sont gérées durablement et de manière intégrée afin de la rendre disponible pour tous

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

>>> Pour atteindre ce résultat, il faudra mettre en œuvre le Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PLANGIRE)

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Les résultats déjà obtenus sont :

- la création de la Direction Générale des Ressources en Eau ;
- l'élaboration du Plan GIRE ;
- la validation en atelier national du PLANGIRE en juin 2022.

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

>>> Les secteurs public et privé appliquent des bonnes pratiques d'utilisation des zones humides.

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

>>> - Informer et sensibiliser les acteurs des secteurs public et privé sur les Zones Humides

- Renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé pour la gestion durable des zones humides.

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Quelques acteurs des secteurs public et privé sont informés et sensibilisés sur les Zones Humides.

La célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides au niveau national de chaque année permet de sensibiliser sur les zones humides.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

☒ D=Non pertinent

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

>>> Lutter contre l'introduction et la prolifération d'espèces nuisibles et invasives

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

>>> - identifier les espèces envahissantes

- évaluer les efforts de lutte employés par le CIAPOL

- travailler avec le CIAPOL pour améliorer la lutte.

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

>>> Améliorer le statut juridique des sites Ramsar

Mettre à jour l'état des lieux écologiques des sites Ramsar

Améliorer la gouvernance des zones humides

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

>>> Elaborer et diffuser un guide d'aménagement et de gestion durable des zones humides

Elaborer ou actualiser les plans d'aménagement et de gestion des Sites Ramsar

Appliquer les outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion des zones humides

Actualiser et mettre en ligne les FDR

Nommer des gestionnaires de sites Ramsar

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

>>> Faire un rapport au Gouvernement et au Secrétariat sur tous les cas de changements négatifs réels induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des sites Ramsar avec des suggestions de solutions.

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

>>> Evaluation annuel de l'état des sites par des missions de terrain ou des réunions multisectorielles

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Arrêt de travaux de lotissement sur le site Ramsar de de Grand-Bassam

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Organiser un inventaire national des zones humides

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

>>> - Identifier l'ensemble des zones humides du pays et celles méritant d'être protégées

- Soumettre à désignation les zones humides répondant aux critères de Ramsar

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Les résultats de l'inventaire des mangroves entre 2019 et 2021 disponibles

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

☒ E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

>>> Faire la promotion de l'utilisation rationnelle, la gestion intégrée des ressources en eau et l'intégration des zones humides dans d'autres politiques, plans ou stratégies sectoriels

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

>>> Mettre en œuvre le PLANGIRE

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> PLANGIRE validé en juin 2022

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

☒ C=Faible

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

☒ E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

>>> Améliorer les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

>>> Réaliser une étude sur l'identification des connaissances traditionnelles et leurs avantages pour la gestion durable des zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Evaluer économiquement les services écosystémiques fournis par les zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

>>> Planifier une étude sur l'évaluation économique des services écosystémiques fournis par les zones humides

Produire des outils d'éducation et de sensibilisation diffusant les résultats de cette évaluation

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Les zones humides sont incorporées dans les curricula de formations universitaires

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11]

Objectif 12: Restauration - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 12: Restauration - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

>>> Mettre en œuvre des programmes de restauration de zones humides côtières et continentales et en particulier les Sites Ramsar

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

>>> Mener des campagnes de reboisements des mangroves dans les zones humides

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Plusieurs projets ont œuvré dans la restauration d'écosystèmes (zones humides, forêts, savanes, mangroves, tourbières) mais ne sont pas toujours fait en partenariat avec l'Autorité Administrative Ramsar. Il y a eu des reboisements de mangroves à Adiaké et à Grand-Bassam par l'administration forestière (Organe de gestion), à Grand-Lahou dans le cadre du projet WACA et à Sassandra par des ONG.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14]

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

>>> Les impacts environnementaux des secteurs clés sont réduits dans les zones humides.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

>>> - Réaliser les études d'impact environnemental et social

- Evaluer les impacts des activités non soumises aux EIES

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

>>> Participer aux initiatives régionales pour des partages d'expériences pour une meilleure gestion des sites Ramsar

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Participation aux WacoWet, NigerWet et SenegalWet

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Elaborer le projet de décret portant célébration de la journée mondiale des zones humides.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

>>> Promouvoir des activités de la Journée mondiale des zones humides chaque année et expédier un rapport au Secrétariat

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> 10 février 2024, célébration de la journée mondiale des zones humides à Ebrah

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

☒ E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

>>> Mobiliser des financements pour exécuter le plan d'action de la convention sur les zones humides

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

>>> Identifier des projets

Rédiger des projets

Rechercher des bailleurs

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

>>> La Politique Nationale de l'Eau permettra de promouvoir, sur le plan régional, la coopération avec les pays frontaliers partageant avec la Côte d'Ivoire un bassin hydrographique

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

>>> Mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau

Participer à la planification et à la mise en œuvre des activités de WACOWET , SenegalWet et de NigerWet

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

>>> Evaluer les besoins nationaux et locaux en matière de formation permanente à l'application de la Convention

Renforcer les points focaux à la mise en œuvre du plan stratégique de la convention

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

>>> Nommer des gestionnaires de sites Ramsar

Organiser des formations pour les gestionnaires de sites Ramsar

Organiser des formations pour les membres du comité national Ramsar

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Evaluer les besoins nationaux et locaux en matière de formation à l'application de la Convention et insérer les résultats dans le rapport national

